



Informations sur le contrat de bail

Par **steph7501**, le **08/03/2016 à 20:04**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de mettre fin à tout moment de son contrat de bail sachant que celui à été signé pour deux ?

Ma deuxième question est de savoir combien de temps doit-on donner de préavis ?

Merci.

Par **Lag0**, le **09/03/2016 à 07:22**

Bonjour,

Si vous donniez plus de détails, il serait plus simple de vous répondre.

Déjà, vous êtes locataire ou bailleur ?

Ensuite, de quel type de bail s'agit-il ?